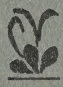
SOCIÉTÉ FÉMININE NATIONALE

DE

Rapprochement Universitaire

Siège Social : 4, rue de Chevreuse

STATUTS ET RÈGLEMENT



PARIS
IMPRIMERIE POLYGLOTTE N. L. DANZIG
1923

SOCIÉTÉ FÉMININE NATIONALE

DE

Rapprochement Universitaire

Siège Social : 4, rue de Chevreuse

STATUTS ET RÈGLEMENT



PARIS
IMPRIMERIE POLYGLOTTE N. L. DANZIG
1923



SOCIÉTÉ FÉMININE NATIONALE

DE

Rapprochement Universitaire

Branche française
de l'« International Federation of University Women »

Fondation

Une Société féminine de rapprochement est fondée entre les Françaises ayant obtenu un diplôme d'université : médecine, droit, science ou lettres, ou un diplôme d'une des grandes écoles de l'enseignement supérieur.

Cette Société a adhéré à la *Fédération Internationale des Femmes universitaires.*

Objet

1° Etablir des relations entre les femmes qui ont bénéficié de l'enseignement universitaire ;

Leur donner le moyen de faire rayonner l'influence de l'Université en dehors de l'Université et de l'Ecole ;

Produire des œuvres collectives par le groupement et le classement de travaux individuels et d'information ;

Rapprocher entre elles les Universités françaises et étrangères.

Moyens de rapprochement

Le rapprochement s'effectue :

a) Par la fondation d'un siège social à Paris, lieu de rencontre et d'informations ;

b) Par des relations avec les sociétés françaises de rapprochement professionnel, artistique, intellectuel : Associations laïques ou religieuses d'étudiants, d'étudiantes, Académies provinciales, etc.

c) Il s'effectue aussi par des relations amicales avec des Sociétés françaises de rapprochement international, comme la Société Franco-Ecossaise, la Société de Rapprochement Universitaire masculine.

2° La Société a pour objet de réunir par un lien fédératif les Associations Universitaires féminines déjà existantes en France et de les représenter à la Fédération internationale des Femmes Universitaires Celle-ci a pour but : « d'établir des relations entre les femmes de tous les pays travaillant dans les universités, de provoquer des échanges de professeurs et d'élèves, de coopérer avec les divers organismes nationaux, et par ce moyen, de renforcer les organes de solidarité internationale qui doivent être la base de la Société des Nations. » Un Congrès périodique réunit les membres de la Fédération.

Constitution

La Société comprend un centre à Paris, des Groupes régionaux et des Sociétés affiliées.

Pour être membre, il faut :

Verser une cotisation de 5 francs au minimum ;

Fournir une notice individuelle indiquant le nom, l'adresse, la nationalité, l'année où a été pris le diplôme universitaire ou les quatre inscriptions ;

Etre présentée par deux membres et admise par le groupe auquel on se rattache.

Il est bien entendu qu'il est interdit d'user du titre de l'association dans un but commercial.

a) *Groupe régional.* — Pour former un groupe, il faut être un minimum de 20 personnes ; au-dessous de ce nombre, les membres se grouperont autour d'une déléguée régionale. Le groupe régional a son centre de préférence à l'académie. Les membres de la région adhèrent au groupe de l'académie de laquelle dépend la localité qu'ils habitent. Le groupe régional a le droit de garder la moitié des cotisations de ses membres.

Sociétés affiliées. — Les Sociétés composées de Femmes universitaires (Anciennes Elèves des Grandes Ecoles, Associations de Femmes médecins, avocates, artistes, etc.) peuvent s'affilier à la Société de Rapprochement Universitaire en tant que sociétés. Elles doivent une cotisation de 5 francs au moins par 100 membres inscrits, leur présidente (ou toute autre déléguée choisie par elle) fait de droit partie du Comité de la Société de Rapprochement Universitaire et elles ont droit à 1 voix par 100 membres, jusqu'à concurrence de 10 voix à l'Assembée Générale. Les membres de ces Sociétés peuvent d'autre part s'inscrire individuellement, si tel est leur désir, comme membre de la Société de Rapprochement Universitaire.

Comité central

Le Comité Central est composé : 1° d'un bureau comprenant : une présidente, une vice-présidente (éventuellement), une secrétaire, une secrétaire-adjointe, une trésorière et au besoin une trésorière-adjointe ; 2° de 8 membres au moins représentant autant que possible les 4 facultés et toutes habitants Paris ; 3° des présidentes des Groupes régionaux ; 4° des présidentes des Sociétés affiliées.

Ressources

La caisse est alimentée par :
Les cotisations individuelles ;
Les cotisations des Sociétés ;
Les dons ;
Les bénéfices des travaux ;
Une légère contribution des membres en reconnaissance de services rendus individuellement.

La caisse centrale a droit à la moitié des cotisations individuelles des groupes régionaux.

Programme

Il ne peut exister de programme définitif ni complet puisque l'activité de la Société doit être souple et en voie d'extension constante. Cependant nous pouvons donner déjà quelques indications.

Fondation d'une bibliothèque circulante ;

Création de centres d'accueil dans les villes de province ;

Composition de fichiers, de monographies, contribution aux études régionales. (Exemples de fichiers à composer : fichiers d'hôtels, de pension pour repos et vacances ; d'œuvres sociales, d'informations pédagogiques, de Sociétés artistiques) ;

Accueil aux Femmes des Universités étrangères et particulièrement aux membres de la Fédération Internationale en séjour ou de passage à Paris ;

Attribution des Bourses offertes par les Fédérations étrangères à des Françaises.

La Société facilitera par tous les moyens les séjours de ses membres à l'étranger, et en multipliera pour eux les bénéfices. Elle aura le souci de faire représenter dignement la France à l'étranger et l'étranger en France.

ASSOCIATION
DES FRANÇAISES DIPLOMÉES DES UNIVERSITÉS

COMITÉ CENTRAL

Membres d'honneur :

Mme **CURIE**, Professeur à la Sorbonne.

Miss **SPURGEON**, Docteur de l'Université de Paris, Professeur à l'Université de Londres.

Mlle **GLEDITSCH**, D. Sc. Université de Christiana, Docteur de l'Université de Paris.

Bureau

Mme Octave **MONOD**, *Présidente.*

Mme **PUECH**, *Vice-Présidente.*

Mlle **BONNET**, Directrice de la Maison des Étudiantes, *Secrétaire générale.*

Mlle **LAFOUGE**, *Secrétaire adjointe.*

Mlle **GAGNOT**, Professeur au Lycée Duruy, Vice-présidente de l'Association des anciennes élèves de la Sorbonne, *Trésorière.*

Membres du Comité

Mlle **AMIEUX**, Directrice de l'Ecole Normale Supérieure des Jeunes Filles, à Sèvres, Chevalier de la Légion d'honneur.

Mlle **CARON**, Directrice du Lycée Fénelon, Chevalier de la Légion d'honneur, Membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.

Mme **CAZAMIAN**, Docteur de l'Université de Strasbourg.

Mme **COCHE-HARTMANN**, Docteur en Médecine, Déléguée de l'Association des Femmes Médecins.

Mlle **KUSS**, Présidente de l'Association des Anciennes Élèves de Sèvres, Officier de la Légion d'honneur.

Mlle **MAGNIER**, Professeur au Collège de Boulogne-s.-Mer.

Mme **MARMASSE**.

Mlle **MESPOULET**, Professeur au Lycée Victor-Hugo, Vice-Présidente de la Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités.

Mlle **POUPELET**.

Mlle **SANCE**, Directrice du Collège Sévigné, Membre du Conseil Supérieur de l'Instruction Publique.

Mme **THUILLIER-LANDRY**, Docteur en Médecine.

Liste des Titres nécessaires pour être Membre de la Société

Certificat Secondaire (Lettres ou Sciences).

Certificat de Langues vivantes.

Certifitat d'aptitude à l'enseignement dans les Écoles Normales.

Licence (Sciences ou Lettres).

Diplôme d'Études Supérieures.

P. C. N. Supérieur.

Licence en droit.

Diplômes de l'École Centrale, de l'École Normale Supérieure, de l'École des Chartes.

Diplômes de l'École des Langues Orientales, de l'Écoles des Hautes Études Politiques, de l'École des Hautes Études Sociales.

Doctorat en Médecine, en Pharmacie.

Diplôme ou titre d'Ingénieur délivré par un des Instituts techniques rattachés aux Facultés (Institut de Chimie appliquée, d'Optique, institut agronomique).

N. B. — Les étudiantes en cours d'étude ayant au moinss 3 inscriptions sont admises comme membres de l'Association. Leur cotisation est fixée à 5 fr.

SIÈGE SOCIAL

American University Women's Club, 4, rue de Chevreuse, Paris (VIe).

SECRÉTARIAT

Bureau français, 4, rue de Chevreuse Mardi : 2 heures à 4 heures.

Réunions mensuelles : le deuxième Jeudi de chaque mois (novembre à Juin), rue de Chevreuse à 4 heures 1/2

Les adhésions doivent être envoyées à Mlle BONNET, *Secrétaire*, 214, Boulevard Raspail (XIVe).

Les cotisations (10 fr.) à Mlle GAGNOT, *Trésorière*, 8, rue Petel (XVe), ou chèque postal au nom de la Société n° 658.33.

LISTE DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES

Association des Anciennes Élèves de l'École Normale Supérieure des Jeunes Filles à Sèvres.

Branche Française de la Fédération Internationale des Femmes Médecins.

Section Féminine de l'Association des anciennes Élèves de la Sorbonne (Lettres).

Association des anciennes Élèves du Collège Sévigné.

SECTIONS DE PROVINCE

Groupe de Lyon, Siège social : Foyer des Étudiantes, 39, Rue Raulin, Lyon.

Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités

La Fédération Internationale des Femmes diplômées des Universités à laquelle l'Association des Françaises diplômées des Universités a adhéré, comprend vingt associations nationales :

Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada, France, Espagne, Hollande, Indes, Norvège, Suède, Australie, Belgique, Italie, Tchéko-Slovaquie, Autriche, Danemark, Finlande, Nouvelle-Zeelande, Afrique du Sud, Irlande, Suisse.

Huit Clubs internationaux sont ouverts aux membres des Associations nationales :

France — American University Women's Club, 4, rue de Chevreuse, *Paris*.
Foyer des Étudiantes, 39, rue Raulin, Lyon,

Etats-Unis — The College Club, 821, North Charles Street, *Baltimore*.
Women's University Club, 106, East 52nd Street. Smith College Club, 133 East 17th Street, *New York*.
The College Club, 1300, Spruce street, *Philadelphie*.
The University Women's Club, 1634, I. Street, *Washington*.

Belgique — Maison des Étudiantes, Chaussée de Wavre, 212, *Bruxelles*.

Canada — The Monteregian Club, 22 Mc Tavish street, *Montreal*.

Grande-Bretagne — The University Women's Club, 2 Audley Square, *Londres* W. I. The Women Institute, 92, Victoria Street, S. W. I.

BUREAU DE LA FÉDÉRATION (1924 à 1926)

Présidente : Dean Gildersleeve A. M. Ph D. LLD. Barnard College, Columbia University, New-York.

Vice-Présidentes : Docent Ellen Gleditsch D. Sc. Université de Christiania.
Docteur Winifred Cullis London School of Medicin for Women. Université de Londres.
Mlle Margueritte Mespoulet, Agrégée de l'Université 4, rue de Chevreuse, Paris.

Trésorière : Mrs Shipley White AM. West End Trust Building Philadelphie. Penna E. U.

Secrétaire : Miss Théodora Bosanquet B Sc.

SIÈGE SOCIAL, 92, Victoria Street. LONDON S. W. I.

STATUTS

I

La Société dite « Société Féminine nationale de Rapprochement Universitaire » a pour but :

1° d'établir des relations entre les femmes qui ont bénéficié de l'enseignement universitaire ;

2° de fédérer les Sociétés françaises de femmes universitaires ou artistes ;

3° de servir de lien entre elles et la Fédération internationale de femmes universitaires.

II

La Société a son siège social à Paris : 4, rue de Chevreuse (VIe).

III

L'Association se compose : 1° de membres adhérents possédant un diplôme universitaire ou quatre inscriptions ; 2° de Sociétés d'universitaires ou d'artistes.

IV

Les membres paieront une cotisation minima de 5 francs. Les Sociétés adhérentes paieront une cotisation de 5 francs par 100 voix, jusqu'à concurrence de 50 francs et auront une voix par 100 personnes, jusqu'à concurrence de 10 voix à l'Assemblée Générale.

V

Il est interdit d'user du titre de l'Association ou du titre d'associée pour un but commercial.

VI

Le Bureau et le Comité se réunissent sur la demande de la présidente.

L'Assemblée Générale des membres se réunit chaque année en assemblée ordinaire et chaque fois qu'elle est convoquée par le Comité, en séance extraordinaire. Son ordre du jour est réglé par le Comité. Son bureau est celui du Comité.

VII

La dissolution doit être décidée en Assemblée Générale, convoquée à cet effet et ne saurait l'être que par les 2/3 des membres présents ou représentés.

Dans le cas ou le quorum ne serait pas atteint, une deuxième assemblée serait convoquée un mois après la précédente et dont toutes les décisions seront valables, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés.

En cas de dissolution les fonds seraient attribués à une œuvre analogue.

RÈGLEMENT

I

Le Bureau et les autres membres du Comité se réunissent sur convocation de la présidente.

L'ordre du jour est établi par la présidente.

Le Bureau s'occupe de tout ce qui concerne les affaires courantes.

Il établit les frais courants.

Le Comité s'occupe des relations avec la province et des relations internationales. Chaque membre possède une voix. En cas de partage égal celle de la présidente est prépondérante.

II

Les groupes régionaux envoient un compte-rendu annuel au Comité Central.

Le Comité Central rédige un compte-rendu de l'année écoulée qui sera envoyé à la Fédération Internationale et aux Présidentes des Associations adhérentes.

III

L'exercice annuel va du 1er Octobre au 30 Septembre.

IV

Elections. — Les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale annuelle sur la proposition du Comité.

Le Comité est composé : des membres du Bureau, de 8 membres habitant Paris, des Présidentes des

groupes régionaux et des Présidentes des Sociétés affiliées.

Le Comité choisit la Présidente et le Bureau parmi ses membres.

Les membres sont renouvelés par moitié chaque année ; ils sont rééligibles.

Assemblée générale. — L'Assemblée générale se réunit une fois par an à la fin de l'année scolaire.

Elle peut être convoquée en assemblée extraordinaire à la demande du Comité ou du 1/3 des membres de la Société.

Son ordre du jour est arrêté par le Comité. Une question peut être mise à l'ordre du jour sur demande signée d'1/10 des membres à condition d'être envoyée par écrit à la Présidente un mois avant l'assemblée.

Les décisions sont prises à la majorité de membres présents ou représentés.

Le vote est secret dès qu'un des membres de l'assemblée en fait la proposition.